

Saint Jean Vent d'Estran

Règlement Intérieur

Préambule

L'Association Saint Jean Vent d'Estran a pour objet la promotion et le développement des activités physiques et sportives de plein air pour tous et sous toutes leurs formes, sur la commune de Saint Jean de Monts en soutien du travail effectué par la Base Nautique.

La Base Nautique met à disposition de Saint Jean Vent d'Estran le personnel, les locaux et le matériel requis pour les activités de l'association.

Saint Jean Vent d'Estran soutient activement la Base Nautique pour l'organisation d'événements sportifs.

Code de conduite

Chaque membre de l'Association SJVE doit avoir une conduite respectueuse de chacun et du matériel. Tout comportement inapproprié lors d'activité ou de compétition pourra être sanctionné en conséquence allant jusqu'à l'exclusion de l'association.

Adhésion

Lorsque l'Adhérent ne souhaite pas pratiquer d'activité ou souhaite utiliser son propre matériel, l'adhésion au SJVE se fait directement auprès du Secrétariat de l'Association.

Dans les autres cas, l'adhésion se fait par l'intermédiaire de la Base Nautique. La cotisation d'adhésion ainsi que la licence sont incluses dans le « forfait annuel base nautique »

Les licences sont souscrites auprès des fédérations par le SJVE. Les adhérents souhaitant souscrire une licence auprès de plusieurs fédérations définiront quelle sera leur activité principale.

SJVE adresse aux Adhérents les demandes de renouvellement d'adhésion.

Matériel

Moyennant la souscription au forfait annuel, la Base Nautique met à disposition des Adhérents du Saint Jean Vent d'Estran le matériel nécessaire à la pratique des activités.

Les Adhérents ne sont pas prioritaires pour l'utilisation du matériel de la Base Nautique en période de forte demande en particulier Juillet-Août, voire quelques jours durant l'année où la demande est particulièrement forte.

La Base Nautique se réserve le droit de restreindre l'accès à certains équipements

L'accès à l'atelier n'est pas autorisé aux Adhérents sauf accord préalable et ponctuel du Responsable de la Base ou de l'un des Responsables Techniques.

L'adhérent qui emprunte le matériel de la Base Nautique en est responsable depuis le moment de l'emprunt jusqu'au moment de la restitution dûment documentée.

Formation

La souscription au forfait annuel inclue des séances de formation régulières des Adhérents à leur activité afin de faire évoluer leur niveau technique.

Des formations à la sécurité et aux premiers secours seront aussi organisées périodiquement avec l'intervention de professionnels extérieurs à la Base.

Avantages des Adhérents

Les membres de l'Association ayant souscrit un forfait annuel peuvent accéder de façon privilégiée aux diverses activités proposées par la Base nautique.

En Annexe les dispositions tarifaires accordées par la Base Nautique aux Adhérents Ces dispositions sont révisables annuellement après discussion et validation par le bureau du SJVE

Organisation d'événements sportifs

L'organisation d'événements sportifs sera initiée par la Base ou le Saint Jean Vent d'Estran.

L'organisation de l'événement sera alors conjointe entre la Base et l'Association ; la Base Nautique fournissant la logistique et le matériel, SJVE mettant à disposition ses adhérents en tant que bénévoles.